

ANGOLA

L'Angola est un État du sud-ouest de l'Afrique, limitrophe de la république démocratique du Congo au nord et au nord-est, de la République du Congo au nord-ouest (l'enclave du Cabinda), de la Zambie à l'est-sud-est et de la Namibie au sud.

L'Angola est le pays le moins peuplé d'Afrique australe, avec une densité de population peu élevée (17 habitants/km²) et inégale sur tout son territoire: par exemple, 0,6 habitant/km² dans la province de Kuando Kubango et 640 habitants/km² dans la province de Luanda (capitale du pays). Ceci explique que la plupart des moyens et infrastructures en télécommunication sont concentrés à Luanda, car le pays est en guerre.

Le territoire est colonisé par le Portugal en 1575 et gouverné alternativement, au cours de quatre siècles, comme colonie, province ultramarine et État de l'Empire colonial portugais. En 1961 éclate une guerre d'indépendance, qui oppose la puissance coloniale à plusieurs groupes armés anticolonialistes. Le pays obtient son indépendance en 1975 en tant que république communiste à parti unique sous l'égide du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA). Une guerre civile éclate immédiatement après, comme partie de la guerre froide, entre le gouvernement du MPLA et les autres groupes armés rivaux de la guerre d'indépendance, notamment l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Bien que le multipartisme ait été instauré en 1992 et que la guerre civile se soit terminée en 2002, le MPLA reste toujours le parti dominant, malgré le changement de son idéologie du communisme au socialisme démocratique.

Le pays est un quadrilatère situé entre l'Afrique centrale francophone et l'Afrique australe anglophone. Il est le deuxième pays lusophone par son étendue et le deuxième par sa population. En tant qu'ancienne colonie portugaise, il est membre de la Communauté des pays de langue portugaise.

1ère - Période coloniale

En 1796, on envisagea la possibilité d'établir des communications entre l'Angola, le Portugal et d'autres domaines d'outre-mer.

Depuis lors, D. Rodrigo de Sousa Coutinho, Ministre et Secrétaire d'État de la Marine et des Domaines d'Outre-Mer, a adressé une note à Manuel de Almeida e Vasconcelos, Gouverneur et Capitaine Général de l'Angola, dans laquelle il aborde la création du Courrier (Des lettres).

Le 23 mars 1798, D. Rodrigo de Sousa Coutinho envoya une lettre donnant des instructions à D. Miguel António de Melo, gouverneur et capitaine général de l'Angola, pour l'établissement d'une correspondance entre l'Angola, le Portugal, le Brésil et d'autres royaumes.

Conformément à ces instructions, D. Miguel de Melo ordonna la publication du document pour la création de la poste en Angola le 7 décembre 1798.

En 1869, dans la ville de Luanda, pour une plus grande commodité du public et du service postal, il y avait des réceptacles postaux avec des livraisons quotidiennes, à midi et à 16 heures.

En 1874, une lettre de loi fut signée autorisant le gouvernement à contracter la connexion télégraphique entre le Portugal et les possessions africaines via des câbles sous-marins, de sorte qu'en 1877 fut approuvée la réglementation provisoire du service télégraphique, limitée à une station située dans l'ancien Palais du Gouvernement et un autre au siège de la police de Luanda.

D'autres jalons historiques ont été posés le 16 avril 1874, avec l'établissement des liaisons télégraphiques avec le Portugal et la publication du règlement du service télégraphique en novembre 1877.

On peut dire que l'histoire des communications en Angola a commencé en 1798, à l'époque du gouverneur général de la colonie, António de Melo, avec l'émission par le royaume du Portugal de la charte pour l'établissement de Correios et la publication de son règlement.

Entre 1880 et 1910, la capitale Luanda se modernise : au milieu des années 1880, la ville est déjà reliée à l'Europe par téléphone et télégraphe et, en 1886, commence la construction du chemin de fer de Luanda à Ambaca.

1885 - Installation des 50 premiers téléphones, car constatant les bons résultats obtenus avec les deux téléphones modernes alors existants, on en commande 50 supplémentaires.

1902 - Entrée en vigueur du « Règlement postal d'outre-mer », qui vise à réformer et codifier tous les la législation dispersée, des postes et télégraphes coloniaux centralisant dans un seul organisme les « Postes, Télégraphes et Téléphones ». Ce règlement resta en vigueur jusqu'au 29 novembre 1916.

1913 - Création de l'École des Postes et Télégraphes.

1927 - Premier service de radio électrique entre Luanda et Lisbonne.

1940 - Le Ministère des Colonies crée une nouvelle organisation des communications dans les colonies, leur accorde l'autonomie administrative et accorde à l'Angola et au Mozambique le statut de « Directions de services » et de « Bureaux centraux » pour les colonies restantes. Ce diplôme de droit a contribué de manière décisive au développement des communications coloniales, qui ont constitué un pilier décisif, dans le domaine institutionnel, pour le développement enregistré dans les communications.

1944 - Création du CTTU.

1951 - Inauguration des circuits téléphoniques et télégraphiques entre Luanda et Lisbonne.

1952 - Etablissement de circuits radiotélégraphiques sur les routes Luanda-Kinshasa, Luanda-Brazzaville et introduction du service téléphotographique entre Luanda et Lisbonne.

1963 - Établissement de connexions entre les principales villes d'Angola et entre elles et l'extérieur du territoire, grâce à des systèmes de radiocommunication.

1966 Angola FDC Couverture Commémorative - Central Téléphonique Automatique à Benguela



Ouverture - Cachet Oblitéré Luanda Benguela

1974 - Entrée en service de la station terrienne de communication par satellite de Cacuaco, équipée de 120 chaînes téléphoniques et 72 chaînes télex ainsi que de la possibilité de transmettre et de capter des signaux de télévision.

2ème - Période post-indépendance

1975 - Création du Secrétariat d'État à la Communication.

Lorsque l'Angola a obtenu son indépendance le 11 novembre 1975, il était nécessaire d'abroger certaines lois coloniales et d'en promulguer d'autres adaptées à la nouvelle société progressiste. L'Angola disposait de l'un des réseaux de communications les plus modernes de la région. Jusqu'alors, la définition de la réglementation et l'exploitation

des services étaient assurées par le CTTU – Correios, Telégrafos e Telefones d'Ultramar.

1976 - L'Angola rejoint l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Toujours dans les années 1970, l'Angola a rejoint une série d'organisations intergouvernementales, en mettant l'accent sur l'UIT – Union Internationale des Télécommunications.

1976 - Création de l'Entreprise Publique de Télécommunications (EPTTEL).

C'est à cette époque que furent créées l'ENCTA – Société Nationale des Postes et Télégraphes d'Angola, l'ENATEL – Société Nationale de Télécommunications, chargée des télécommunications nationales, et l'EPTTEL – Société Publique de Télécommunications, chargée des télécommunications internationales.

1979 - Cession des communications au Ministère des Transports et des Communications (MINTEC).

1980 – Séparation de la Poste et des Télécommunications.

1985 - Approbation de la loi sur les télécommunications.

1989 - Mise en place de l'Institut National des Télécommunications (ITEL).

1992 - CONSTITUTION D'ANGOLA-TELECOM

En 1992, l'actuelle Angola-Télécom a été créée, une entreprise publique issue de la fusion de l'EPTTEL et de l'ENATEL.

1993 - Finalisation de la décision de fusionner ENATEL et EPTTEL pour créer la Société Angolaise de Télécommunications (ANGOLA - TELECOM).

1995 - Rejoindre RASCOM - Organisation panafricaine de communications par satellite.

1997 - Création du Ministère des Postes et Télécommunications.

1998 - Adhésion au câble à fibre optique sous-marin SAT-3.

1999 - Création d'INACOM

Par la suite, en 1999, le gouvernement a décidé – dans le but de délimiter les fonctions et compétences politiques, réglementaires et opérationnelles inhérentes au processus de libération du marché et à l'émergence de la concurrence qui en résulte – de créer l'INACOM – Instituto Angolano das Comunicações, issu de l'ancienne Direction Nationale des Postes et Télécommunications.

L'INACOM est l'organisme de régulation des télécommunications du pays, subordonné au ministre des Télécommunications et des Technologies de l'information (anciennement ministre des Postes et Télécommunications).

Dans le cadre des politiques définies par le gouvernement, le marché des télécommunications en Angola a été progressivement ouvert à la concurrence.

Concernant le service mobile cellulaire à usage public, outre Angola Telecom EP, qui opère selon la norme AMPS/CDMA, à Luanda, Benguela et Cabinda, une concession a été accordée pour l'exploitation de ce service à une société privée appelée UNITEL SARL, opérant avec Technologie GSM.

Dans le domaine des services de données à usage public, il existe déjà sur le marché un opérateur, Multitel Lda., au capital majoritairement privé.

INACOM a déjà autorisé douze (12) fournisseurs de services Internet, parmi lesquels seuls Netangola, Ebonet, SNET et MULTITEL sont actifs.

Récemment, quatre nouveaux fournisseurs de services publics de télécommunications fixes ont été identifiés. Ceux-ci contribueront à accroître l'offre de divers services de télécommunications, dans le cadre des réformes prévues, et en vue de contribuer au progrès et au bien-être des citoyens, de l'économie et de la société.

Ces dernières années, face à la croissance des besoins des forces du marché et des citoyens, sans pour autant accompagner une augmentation adéquate de l'offre de services de télécommunications à usage public, on a assisté à une augmentation rapide de l'utilisation des réseaux privés.

Dans une situation de monopole, l'opérateur historique n'a pas ressenti le besoin de présenter une position dynamique et efficace, visant à satisfaire les intérêts et les besoins des usagers. L'analyse des indicateurs de croissance du service téléphonique public au cours des décennies qui ont suivi l'indépendance de l'Angola clarifie cette affirmation, même si la guerre a eu un certain impact sur la situation.

EVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS (SERVICE FIXE)

Le processus de libéralisation initié dans le secteur et les réformes politiques en cours inversent rapidement le panorama des télécommunications angolaises, comme le montre l'exemple de l'évolution des services de téléphonie mobile cellulaire, avant et après l'entrée du premier opérateur avec un concurrent. en avril 2001.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'UTILISATEURS DU SERVICE MOBILE CELLULAIRE

L'une des plus grandes contraintes de la réalité angolaise actuelle est liée à la forte pénurie d'éducation et de formation du personnel technique à tous les niveaux.

DISTORSION DE LA PYRAMIDE SCOLAIRE

Le système national d'éducation et d'enseignement présente de graves faiblesses et asymétries, très compromettantes pour la poursuite des activités de télécommunications dans le futur.

COMPOSITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE D'ANGOLA TELECOM

Dans ce contexte, depuis 1989, ITTEL – Instituto Nacional de Telecomunicações, et ISUTIC-Instituto Superior para as Tecnologias de Informação e Comunicação, ont servi à combler une partie des énormes pénuries existant dans le secteur dans le domaine des besoins en personnel technique (moyen et niveau supérieur).

Conscient de l'importance de la coopération dans le monde d'aujourd'hui, l'INACOM a accordé une grande attention au renforcement de ses capacités dans ce domaine. Sa perspective est de pouvoir tirer le meilleur parti des échanges d'informations et des actions d'échange, et de développer des compétences grâce à la mise en place de programmes convenus avec des institutions et organisations internationales similaires, aux niveaux bilatéral, régional et intergouvernemental.

Dans cette perspective, en plus de renforcer les contacts avec les organisations de télécommunications auxquelles l'État d'Angola a adhéré (en particulier l'Union internationale des télécommunications, en tant qu'organisme de coordination mondiale des télécommunications), l'INACOM a développé d'importantes actions conjointes avec l'ICP – Institut des communications du Portugal (aujourd'hui, ANACOM – Autorité Nationale des Communications), ainsi qu'avec l'ENATEL – Agence Nationale Brésilienne des Télécommunications, et a cherché à jouer un rôle très actif au sein des pays de la CPLP.

Récemment, l'INACOM a rejoint la CRASA – Communications Regulator Association of Southern Africa et l'AICEP – Associação Internacional das Comunicações de Expressão Portuguesa (l'association des opérateurs postaux et de télécommunications des pays et territoires lusophones), d'où elle espère également obtenir des résultats. qui constituent des atouts pour renforcer sa compétence, son prestige et renforcer ses performances.

Outre les bénéfices directs qu'apportera à court terme le processus de libéralisation en cours, l'État réalise, à travers Angola Telecom (et de sa propre initiative), des investissements très importants dans le domaine des infrastructures et de l'amélioration des télécommunications à usage public, dont les effets commenceront à se faire sentir à court terme.

Dans ce domaine, on peut citer l'installation du réseau multiservice appelé DIGINET, qui vise à offrir une gamme intégrée de services, en utilisant des techniques et des technologies permettant une plus grande bande passante dans l'accès local pour les entreprises et les institutions.

Dans le cadre des grands projets, il est important de faire référence au programme en cours de négociation dans le cadre de la coopération avec la République populaire de Chine, prévoyant l'expansion et la modernisation du réseau de transport national. Ce projet comprend la construction d'une dorsale en fibre optique reliant 160 communes et localités, créant des corridors de télécommunications le long des principaux axes routiers et ferroviaires et permettant des connexions de grande capacité et de qualité avec les pays voisins.

A noter également le projet de câble sous-marin à fibre optique appelé SAT 3 /WASC - COLUMBOS - SAFE, qui est sur le point d'entrer en service. Son amarrage à Luanda assurera des capacités de transmission 25 fois supérieures aux communications internationales actuelles de voix et de données, avec une excellente qualité.

L'installation de ces câbles s'effectue en copropriété avec les opérateurs des pays où ils seront reliés. Le câble « SAT 3/WASC » relie la plupart des pays de la côte ouest

africaine entre Le Cap (Afrique du Sud), à Dakar (Sénégal) puis à l'Europe, à Sesimbra (Portugal). Connectivité du Cap à l'Île Maurice et à la Malaisie. Grâce à "COLUMBOS III", la connexion avec les États-Unis et l'Italie sera assurée.

De cette manière, depuis 2002, l'Angola est lié au monde, avec des capacités et des performances très élevées, qui permettront l'établissement de services de télécommunications à des fins multiples, y compris le transport de signaux de radiodiffusion télévisuelle et sonore de haute qualité et l'accès à haut niveau. accès rapide fournisseurs Internet internationaux.

D'autres projets sont sur le point de démarrer avec la coopération du Japon et de l'Italie, ainsi que des ressources et initiatives locales, reliant le pays et le monde.

Conscient de sa place dans ce contexte, l'INACOM fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la création du potentiel technologique nécessaire, visant, à travers les communications, à rapprocher toujours plus les Angolais, l'Angola et le monde, et à permettre le progrès économique et social. dans les zones les plus éloignées du territoire national

Quelques indications sur le réseau public de télécommunications:

- lignes fixes existantes: 70 000
- usagers de réseau cellulaire: 10 000
- usagers dans la capitale: 70%
- trafic moyen par ligne: 3,9 min
- trafic moyen (sortie/entrée): 0,07 Erlang
- trafic national: 150 millions d'unités
- trafic international: 15,5 millions d'unités